

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 147-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.455

Déposée le: 13.07.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1360/2018 du 19 décembre 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Service de conseil des hautes écoles bernoises bilingue ?

Afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants, le canton de Berne a, par le biais de sa Direction de l'instruction publique (DIP) créé un « service de conseil des hautes écoles bernoises ». Un site internet décrit par ailleurs les nombreuses possibilités d'aides et de conseils qui sont ainsi mises à disposition d'un large public. C'est une excellente initiative que nous saluons.

Malheureusement, alors que le site se présente également en français, force est de constater que de nombreuses pages sont soit pas traduites, soit parsemées de remarques en allemand. S'il est très louable de constater que des accueils pour des étudiants réfugiés en plusieurs langues (anglais, espagnol et français) sont également proposés, je déplore que le bilinguisme français-allemand soit lui manifestement sous-estimé.

Suite à une intervention du CAF et du CJB auprès de l'Université pour relever des problèmes analogues liés aux étudiants universitaires francophones, ces derniers avaient promptement réagi en créant un poste de chargé/e des affaires francophones. Nos deux conseils respectifs ont évidemment salué l'engagement de Mme Simone Hebeisen et se sont réjouis de constater une grande amélioration dans l'offre de prestations franco-allemandes à l'Université de Berne.

Etant donné le caractère cantonal du service de conseil des hautes écoles bernoises, qui plus est non-affilié à une école en particulier, il semblerait dès lors logique de voir ces prestations également accessibles à un large public francophone, que cela soit au niveau du site Internet mais aussi des ateliers dispensés en français. Ce service pourrait peut-être ainsi éviter des situations douloureuses dans lesquelles certaines familles francophones se sont trouvées, lorsqu'elles ont reçu des factures importantes pour payer les écolages de leurs enfants.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le gouvernement est-il conscient que le service mentionné n'est pas véritablement bilingue français-allemand ?
2. Est-il prêt à entreprendre les démarches nécessaires afin qu'un site Internet autant attractif pour les francophones que les germanophones soit réalisé ?
3. L'expérience de l'Université de Berne ne pourrait-elle pas servir d'exemple pour le service de conseil des hautes écoles bernoises afin que celui-ci compte également du personnel francophone à même d'offrir des ateliers/cours en français ?
4. Le gouvernement est-il prêt à dégager les moyens financiers nécessaires à cette réalisation ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Service de conseil des hautes écoles bernoises est rattaché à l'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique. Il propose des conseils psychologiques, un coaching et des ateliers à tous les membres de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern).

En vertu du principe de la Direction de l'instruction publique selon lequel il convient de promouvoir la réussite des élèves, étudiants et étudiantes à tous les niveaux de formation en proposant des offres de conseil adaptées, le Service de conseil des hautes écoles bernoises se concentre sur les besoins des étudiants et étudiantes immatriculés ainsi que sur ceux des collaborateurs et collaboratrices des hautes écoles. Nombre des collaborateurs et collaboratrices sont à la fois engagés par leur haute école et en formation dans celle-ci en tant que doctorants, doctorantes, assistants ou assistantes.

Les offres de conseil destinées aux futurs étudiants et étudiantes, c'est-à-dire aux jeunes qui suivent une formation en école moyenne (gymnase, école de maturité professionnelle ou école de maturité spécialisée) pour se préparer à des études supérieures, relèvent de la compétence des huit centres d'orientation professionnelle (centres OP) du canton. Egalement rattachés à la Direction de l'instruction publique, ces derniers sont ancrés dans les régions. Dans la partie francophone du canton, les élèves des écoles moyennes ont accès à une offre de conseil complète en français dans les centres OP de Tavannes et de Bienne.

Alors que la BFH et l'Université proposent quelques formations bilingues allemand-français, la PHBern est exclusivement germanophone conformément à son mandat légal. Elle propose toutefois une filière d'études bilingue en partenariat avec la HEP-BEJUNE. Etant donné que les habitants et habitantes francophones du canton de Berne ont aussi accès aux filières d'études des quatre universités romandes et de toutes les écoles régionales rattachées à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), l'offre francophone de l'Université de Berne et de la BFH se concentre sur des domaines spécifiques pour lesquels il existe une demande suffisante. Ainsi, il est possible de suivre des études vétérinaires et de passer les examens correspondants en français à l'Université de Berne puisqu'aucune des universités romandes ne dispose d'une telle formation. La BFH offre quant à elle la possibilité de suivre en français des filières de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires uniques en Suisse à Zollikofen ainsi qu'un certain nombre de filières sur le site bilingue de Bienne.

Comme les filières proposées en français par les hautes écoles bernoises sont axées sur la demande, la proportion d'étudiants et d'étudiantes francophones dans ces institutions est relativement faible. Cela a des répercussions sur la demande en ce qui concerne les prestations francophones du Service de conseil des hautes écoles bernoises : en 2017, sur les 1107 personnes qui ont demandé une consultation à ce service, seules cinq ont souhaité qu'elle se fasse en français. Faute de demande, le Conseil-exécutif estime donc qu'il n'est pas nécessaire d'élargir l'offre de conseils et d'ateliers en français. Il partage cependant l'avis de l'auteur de l'interpellation selon lequel le site Internet du service devrait être mis à disposition en français dans la mesure du possible.

Les prestations de conseil pour les membres des deux hautes écoles francophones que le canton de Berne détient avec les cantons du Jura et de Neuchâtel ne font pas partie de la mission du Service de conseil des hautes écoles bernoises. Ces deux institutions garantissent elles-mêmes à leurs étudiants et étudiantes l'accès à des prestations de conseil conformes aux besoins :

- HE-Arc : la Haute Ecole Arc a une convention de partenariat avec le service social de l'Université de Neuchâtel, qui offre un soutien psychologique et administratif.
- HEP-BEJUNE : pour les difficultés rencontrées dans le cadre d'un stage, les étudiants et étudiantes peuvent s'adresser à divers organes pilotés par les cantons concordataires. Pour Berne, il s'agit du centre ACCES (Accompagnement, Conseil, Consultation pour les Enseignantes, les Enseignants et les Etablissements Scolaires) de la Direction de l'instruction publique du canton.

Réponses aux questions posées :

1. Le Conseil-exécutif sait que le Service de conseil des hautes écoles bernoises ne propose pas le même nombre de prestations en français qu'en allemand. Ce ne serait d'ailleurs pas judicieux, faute de demande. Le service garantit toutefois à tous les membres francophones des trois hautes écoles bernoises de pouvoir bénéficier de consultations dans leur langue maternelle s'ils le désirent.
2. Comme l'auteur de l'interpellation, le Conseil-exécutif est d'avis que le nombre d'informations disponibles en français sur le site Internet du Service de conseil des hautes écoles bernoises

devrait être plus important. L'Office de l'enseignement supérieur a déjà entrepris des travaux en ce sens avec le soutien du Service de traduction de la Direction de l'instruction publique.

3. Lors des recrutements, le Service de conseil des hautes écoles bernoises veille aujourd'hui déjà à disposer de plusieurs conseillers et conseillères ayant des connaissances suffisamment élevées en français pour pouvoir proposer des consultations dans cette langue à toutes les personnes qui le désirent.
4. Comme le Service de conseil des hautes écoles bernoises peut aujourd'hui déjà assurer, sur demande, des consultations en français, aucune ressource financière supplémentaire n'est nécessaire pour le personnel. Les travaux de traduction en cours pour le site Internet sont effectués avec les ressources disponibles.

Destinataire

- Grand Conseil